



Droits d'auteur traducteur de bd

Par **Dujul**, le **05/01/2009** à **11:41**

Bonjour,

Je suis traducteur free lance. J'ai adapté en français le texte de nombreuses BD (manga). Sans signer le moindre contrat, donc sans clauses relatives aux droits d'auteur. Comme je perçois des droits d'auteur en tant que co-auteur des films que je traduis (via la SACEM), je voulais savoir à quel organisme m'adresser pour déposer mes adaptations et percevoir des droits d'auteur sur des livres ou des bandes dessinées.

Merci d'avance !

J'en profite pour vous souhaiter à tous une bonne année !! ;-)